

Application des visas par les étrangers faisant l'objet des mesures graduelles vers la reprise des mouvements transfrontaliers

Le 25 septembre, le gouvernement japonais a décidé d'autoriser progressivement l'entrée au Japon des nationalités étrangères (voyages d'affaires, pour les études, pour les raisons familiales, etc.) principalement depuis tous les pays ou les régions (à condition que les entreprises ou les organisations qui les accueillent au Japon puissent assurer les mesures de préventions requises). Pour la procédure de l'application des visas, veuillez consulter le site-web du Ministère des affaires étrangères du Japon ou appeler au "JAPAN VISA INFORMATION HOTLINE":

Site-web du MOFA:

https://www.mofa.go.jp/ca/fna/page22e_000921.html

JAPAN VISA INFORMATION HOTLINE:

<https://www.mofa.go.jp/mofaj/files/100081298.pdf>